



LICENCE EN DROIT ECONOMIE GESTION  
MENTION DROIT – 2<sup>ème</sup> NIVEAU

**GROUPE DE COURS N°3**

**EPREUVE**  
**ORALE-ECRIT**

*(Matière n'ayant pas donné lieu à Travaux dirigés)*

**DROIT DES FINANCES PUBLIQUES**

(Cours de Monsieur Mathieu CARPENTIER)

Le Lundi 9 janvier 2017  
de 11h00 à 12h00

\*\*\*\*\*

Vous traiterez **chacun** des trois sujets suivants :

1° Question de cours

**L'unité budgétaire**

2° Question de cours

**Le déficit**

3° Questionnaire à choix multiple

*(Reportez sur votre copie le numéro de la question suivi de la lettre de la réponse. Une seule bonne réponse par question)*

1. L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen :

- A. Est invocable en QPC                      B. Consacre le principe du consentement à l'impôt  
C. Consacre le principe d'annualité du budget                      D. Consacre le principe d'équilibre budgétaire

2. Les « bleus budgétaires » :

- A. Font partie de la loi de finances  
B. Sont élaborés par la Commission des finances de l'Assemblée nationale  
C. Détaillent les besoins en crédits de l'administration                      D. Sont des documents facultatifs

3. Les services votés sont :

- A. Le minimum de crédits nécessaires à l'exécution des services publics
- B. Un autre nom pour décrire les plafonds d'autorisation d'emplois
- C. La création par le Parlement de nouveaux services publics
- D. Une législation relative au tennis

4. La « loi de Wagner »

- A. A été votée sous la IV<sup>e</sup> République
- B. Régule les heures d'ouverture des théâtres lyriques
- C. Prohibe les déficits excessifs
- D. Décrit l'accroissement exponentiel des dépenses publiques

5. Laquelle de ces lois n'est pas une loi de finances ?

- A. La loi de finances initiale
- B. La loi de finances rectificative
- C. La loi de règlement
- D. La loi de programmation des finances publiques

6. Le gouvernement peut prendre des ordonnances financières :

- A. Lorsqu'il a pris du retard dans l'élaboration du projet de loi de finances
- B. Lorsque le Conseil constitutionnel censure la loi de finances
- C. Lorsque le Parlement ne s'est pas prononcé sur la loi de finances au bout de 70 jours
- D. Lorsque l'Assemblée nationale rejette définitivement le projet de loi de finances

7. Un « cavalier budgétaire » est :

- A. Une disposition de la loi de finances relative aux paris hippiques
- B. Une disposition de la loi de finances n'entrant pas dans le domaine des lois de finances
- C. La possibilité pour le gouvernement de passer outre un rapport négatif du rapporteur général
- D. La possibilité pour le gouvernement de bloquer les amendements soumis au vote

8. Quelle est la différence entre une redevance et une taxe ?

- A. La taxe n'est pas liée à une prestation de service public
- B. La redevance est proportionnelle au service rendu
- C. La taxe est un impôt indirect
- D. La redevance est la principale recette des comptes spéciaux du Trésor

9. La fongibilité asymétrique des crédits :

- A. Peut intervenir d'un programme sur l'autre
- B. Exclut l'augmentation des dépenses de personnel
- C. Autorise le report de crédits d'un exercice sur l'autre
- D. Permet le redéploiement des crédits entre actions d'un même programme

10. Les décrets d'avance :

- A. Doivent être autorisés à l'avance par la loi de finances
- B. Répartissent les crédits entre ministères
- C. Sont toujours pris en Conseil des ministres
- D. Permettent d'ouvrir exceptionnellement de nouveaux crédits

Aucun document n'est autorisé